

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

VOTE D'URGENCE

09.06.2026

Objet : Adaptation du déploiement RH 2026 et renouvellement d'un poste de DRSU
Résolution soumise au vote d'urgence du comité directeur fédéral.

En application de l'article 13 des statuts de la Fédération Française du Sport Universitaire, le président constate l'urgence à soumettre la présente résolution au comité directeur fédéral par voie de vote d'urgence.

Cette urgence est justifiée par la nécessité de lancer sans délai les appels à candidatures afin de permettre l'instruction des dossiers, l'organisation des commissions de recrutement et une prise de fonction effective des personnels recrutés au 1er septembre 2026.

Lors de sa séance du 18 décembre 2025, le comité directeur fédéral a approuvé le déploiement RH fédéral de 2026, dans le cadre de la répartition des moyens humains de la fédération. Cette délibération prévoyait notamment l'affectation de quatre postes de fonctionnaires détachés de catégorie B ou C sur les sites de Toulouse, Marseille, Grenoble et Lille.

À la suite des appels à candidatures engagés, les recrutements ont pu aboutir sur les sites de Toulouse et de Marseille. En revanche, aucune candidature recevable ou suffisamment adaptée n'a permis de pourvoir les postes prévus sur les sites de Grenoble et de Lille.

Dans ce contexte, la fédération a sollicité le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin d'obtenir la possibilité d'utiliser la masse budgétaire RH allouée dans le cadre de la convention d'objectifs pour désormais recruter des personnels non fonctionnaires. Le ministère a donné son accord de principe à cette adaptation.

Il est donc proposé au comité directeur fédéral d'approuver l'adaptation suivante du déploiement RH 2026.

Article 1 : Adaptation des modalités de recrutement sur les sites de Grenoble et de Lille

Le comité directeur fédéral approuve, en adaptation du déploiement RH 2026 adopté le 18 décembre 2025, le recrutement de deux personnels non fonctionnaires sur les supports initialement prévus pour des fonctionnaires détachés de catégorie B ou C sur les sites de Grenoble et de Lille.

Ces recrutements s'inscrivent dans le cadre budgétaire de la convention d'objectifs conclue avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ne constituent pas une création de postes supplémentaires.

Les personnes recrutées seront des salariés de la fédération, de droit privé, avec le statut de chargés de développement territoriaux, et mis à disposition des Ligues concernées, conformément aux articles 2.2.2 et 2.2.3 du règlement intérieur fédéral.

Article 2 – Cadre d'emploi et rémunération

Les deux recrutements seront réalisés dans le cadre du groupe 4 de la Convention collective nationale du sport.

Compte tenu de l'absence de référence à une grille indiciaire de la fonction publique pour ces personnels non fonctionnaires, le comité directeur fédéral autorise le directeur national à proposer et négocier la rémunération des candidats retenus dans le cadre de la grille fédérale applicable aux personnels non fonctionnaires.

Cette rémunération sera comprise entre 26 000 euros et 31 000 euros bruts annuels, hors primes fédérales, suppléments et indemnités diverses, en fonction notamment du profil, de l'expérience, des compétences du candidat retenu et de l'équilibre interne de la fédération.

Article 3 – Modalités de recrutement

Les recrutements sur les sites de Grenoble et de Lille seront conduits selon les modalités de recrutement déjà validées pour ces catégories d'emplois.

Le comité directeur fédéral autorise le président et le directeur national à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la publication des appels à candidatures, à l'organisation des commissions de recrutement et à la finalisation des contrats de travail correspondants.

Article 4 – Renouvellement poste pour poste d'un DRSU à Lille

Le comité directeur fédéral prend acte du départ tardif, initialement non prévu, d'un directeur régional du sport universitaire exerçant sur le site de Lille.

Afin d'assurer la continuité du service fédéral sur ce territoire, le comité directeur fédéral approuve le lancement d'un appel à candidatures pour le renouvellement poste pour poste de cette fonction de DRSU à Lille, dans le cadre du support existant et des modalités habituelles de recrutement applicables aux directeurs régionaux du sport universitaire.

Article 5 – Exécution de la présente résolution

Le comité directeur fédéral autorise le président et le directeur national à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente résolution, notamment la publication des appels à candidatures, l'organisation des procédures de recrutement, les échanges avec le ministère et la signature des actes nécessaires.

La présente résolution prendra effet dès son adoption par le comité directeur fédéral, dans les conditions prévues par l'article 13 des statuts.

Résolution

Approbation de l'adaptation du déploiement RH 2026 permettant, d'une part, le recrutement de deux personnels non fonctionnaires sur les sites de Grenoble et de Lille, dans les conditions précisées ci-dessus, et, d'autre part, le renouvellement poste pour poste d'un DRSU à Lille telle qu'elle vous a été présentée ?

- Pour
- Contre
- Abstention

Déroulé du vote

Pour rappel, la procédure est la suivante :

- Délai de 4 jours à compter de la réception de la présente pour émettre toute remarque ou avis ;
- Puis, vote de 3 jours en distanciel via le logiciel Balotilo (système de vote en ligne garantissant l'anonymat et la sécurité des votes) ;
- Quorum fixé à 2/3 des membres du CD ;
- Résolution adoptée à la majorité des 2/3 ;
- Pas de procuration.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

VOTE D'URGENCE

15.06.2026 au 17.06.2026

26 votants pour 30 membres du comité directeur fédéral.
Le quorum des 2/3 est atteint.

VOTE 1 – Approbation de l'adaptation du déploiement RH 2026 permettant, d'une part, le recrutement de deux personnels non-fonctionnaires sur les sites de Grenoble et de Lille, dans les conditions présentées, et, d'autre part, le renouvellement poste pour poste d'un DRSU à Lille telle qu'elle vous a été présentée.

VOTE 1 Approbation du déploiement RH 2026	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

VOTE 1 : L'adaptation du déploiement RH 2026 permettant, d'une part, le recrutement de deux personnels non-fonctionnaires sur les sites de Grenoble et de Lille, dans les conditions présentées, et, d'autre part, le renouvellement poste pour poste d'un DRSU à Lille est approuvée à l'unanimité.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

PILOTAGE POLITIQUE

Président - **Cédric TERRET**

president@sport-u.com

PILOTAGE TECHNIQUE

Direction Nationale

Lucie TICO - ltico@sport-u.com

